

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Régimes, partis politiques, idéologies (France) > **Durcissement des règlements antidémocratiques de l'élection présidentielle**

Durcissement des règlements antidémocratiques de l'élection présidentielle

vendredi 8 avril 2016, par [NPA](#) (Date de rédaction antérieure : 6 avril 2016).

Communiqué du NPA

Election présidentielle, non au monopole des grands partis, PS, LR, FN

Le Parti socialiste est parvenu grâce à une partie des députés Républicains à avoir la majorité absolue pour faire passer sa loi dite de « modernisation des règles applicables à l'élection présidentielle ». Une fois encore, la modernisation pour le PS, c'est la régression démocratique.

Il s'agit tout simplement de limiter les possibilités et droits de ce qu'il est convenu d'appeler les petits candidats, c'est-à-dire de protéger le monopole sur la vie politique du pays des grands partis institutionnels, Parti socialiste, Les Républicains et Front national.

La loi était pourtant déjà antidémocratique. Pour être candidat il fallait rassembler 500 parrainages de maires, de parlementaires ou de conseiller régionaux et départementaux et les remettre au Conseil constitutionnel avant une date butoir précédent le premier tour du scrutin. Pour chaque candidat, le Conseil constitutionnel publiait alors une liste de 500 noms de « présentateurs » tirés au sort.

La nouvelle loi stipule que les élus remettront désormais leur parrainage directement au Conseil constitutionnel. Ce dernier les rendra tous publics. Le PS prétend vouloir éviter les « menaces, pressions, marchandages et chantages sur les petits maires » ! Pure hypocrisie, les pressions y compris financières, ce sont les grands partis qui les exercent, pas les courants politiques minoritaires et en fait la modification n'a qu'un but, rendre l'obtention des parrainages plus difficiles, étouffer la démocratie.

Dans le même sens, les règles de répartition du temps de parole des différents candidats dans les médias sont aussi modifiées. La période d'égalité stricte du temps de parole passe de cinq semaines aux deux semaines précédant le scrutin. Avant cette période, un principe dit « d'équité » calculé par le CSA en fonction de la représentativité des candidats dans la campagne s'applique aux médias.

On le voit, le but est clair, garantir le hold-up des grands partis sur le débat public.

Ce texte pose des obstacles et des limites supplémentaires qui accentuent les profondes inégalités qui existent dans une démocratie de plus en plus censitaire où la loi vient renforcer les pouvoirs de l'argent. Cela est particulièrement flagrant dans l'élection présidentielle qui institutionnalise le pouvoir d'un seul homme en charge de diriger l'ensemble de l'édifice institutionnel.

Nous sommes opposés à cette république monarchique mais nous voulons cependant utiliser les possibilités d'expression qu'elle peut encore offrir. Et pour cela nous avons besoin de franchir l'obstacle renforcé des parrainages.

Nous en appelons à l'esprit démocratique des élus qui ne sont pas sous la coupe des grands partis. Et nous savons qu'ils sont nombreux à être écœurés non seulement par leur mainmise sur la démocratie ainsi confisquée mais aussi par leur mépris pour la population et ses élus les plus proches. Ils sont aussi écœurés par la façon dont ces partis utilisent les moyens étatiques pour servir les intérêts des riches et des puissants en asphyxiant les collectivités locales.

Nous faisons appel à leur esprit démocratique pour permettre au courant d'opinion bien réel que nous représentons d'être présent dans le débat politique de la présidentielle, qu'un simple travailleur puisse y faire entendre la colère du monde du travail face aux politiciens professionnels, contre le patronat et le gouvernement qui le sert, contre le capitalisme qui engendre la régression sociale et politique.

NPA, Montreuil, le 6 avril 2016
